



Formulaire d'inscription Spécialiste de Fabrication

Merci de retourner le présent formulaire ainsi que les documents demandés par poste à l'adresse ci-dessous ou par fax au numéro: **027 327 51 80** ou par mail à fc@bureaudesmetiers.ch.

Inscription Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) – **Cochez SVP**

- | | | |
|---|---|-------------|
| <input type="radio"/> Formation SF | non-cotisants à la contribution professionnelle | Fr. 5'500.- |
| <input type="radio"/> Formation SF | cotisants à la contribution professionnelle | Fr. 3'300.- |

Participant-e

Données personnelles du/de la participant-e

Titre Mme M

Nom _____

Prénom _____

No AVS _____

Date de naissance _____


Adresse _____

NPA / Lieu _____

Canton _____

Téléphone _____

Mobile _____

E-mail  _____

Activité professionnelle

Données professionnelles du/de la participant-e

Profession _____

Activité _____

CFC de _____

Année _____

Raison sociale _____

Nom de l'employeur _____

Adresse _____

NPA/ Lieu _____

Canton _____

Convocation à envoyer à: Participant-e Entreprise

Merci de joindre la copie de votre CFC avec ce formulaire.

Une fois le présent bulletin retourné dûment rempli, une convocation, le programme du module ainsi qu'un bulletin de versement sera envoyé au candidat. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription.

En apposant sa signature, le/la participant-e déclare accepter les conditions générales ci-contre :

Lieu et date : _____

Signature du/de la participant-e : _____

Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, 7 jours avant le début du cours.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Pour les cas de désistements exceptionnels, veuillez-vous référer au règlement.